REGLEMENT TOURNOI NATIONAL B
CTT HERGNIES FRESNES
03 ET 04 MAI 2025

ARTICLE 1 : ORGANISATION

-Le club du CTT HERGNIES-FRESNES organise son Tournoi National B , les 03 et 04 Mai 2025,
au Complexe sportif Bonnepart - 409 Rue Edgar Loubry à Fresnes sur Escaut
-Ce tournoi est homologué par la Fédération Française de Tennis de Table sous le numéro XXXX
et se déroulera sur **28** tables, avec balles plastiques *** fournies par l'organisateur.

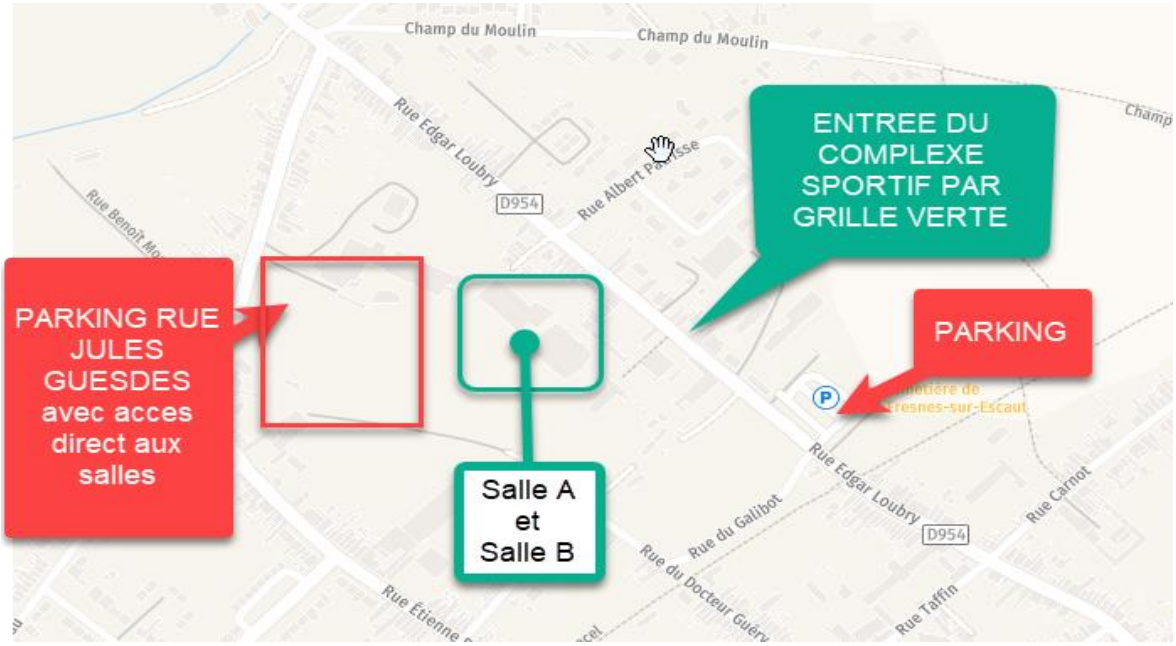

ARTICLE 2 : PARTICIPATION/DOTATIONS

-Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFTT, le nombre de points retenu pour les inscriptions est celui de la 2ème phase (points de Janvier 2025).
-Les joueurs affiliés à la Fédération Belge de Tennis de Table peuvent participer au tournoi, Ils devront demander une équivalence de points auprès de l'organisation qui leur sera attribuée en fonction du tableau d'équivalence officielle et pouvant être modifiée suivant la situation des points officiels de la Fédération Belge à la date du tournoi.
-Chaque joueur doit avoir réglé le paiement des séries et s'être fait pointer au moins 30 minutes avant le début de sa première série de la journée.
-Les joueurs inscrits aux éditions précédentes,sans être venus et sans avoir prévenu les organisateurs ne seront acceptés à cette édition qu'après réception du réglement de l'inscription.
-La dotation globale pour ce tournoi sera de 4 000 euros, cette somme pourra être modifiée en cas de participation insuffisante.

ARTICLE 3 : JUGE-ARBITRAGE

-Le Juge-Arbitre de la compétition sera **Mr François DEMARTHE, JA3.**
-Le règlement sportif de la FFTT sera stictement appliqué lors de ce tournoi, tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le Juge-Arbitre en accord avec les organisateurs.

ARTICLE 4 : DROIT D'IMAGES

-Tout participant donne son accord pour apparaître sur les supports de communication du CTT Hergnies/Fresnes notamment les photos et/ou vidéos des réseaux sociaux. En cas de refus, le joueur est tenu de se faire connaitre au responsable du tournoi accompagné d'un écrit.

ARTICLE 5 : SERIES/DETAIL DES DOTATIONS

		Séries	Droit d'inscription	Début des séries	DOTATIONS			
					GLOBALE	1er	2eme	Demi-Finalistes
SAMEDI 03	A	NC - 999	8 €	11H00	180	80	50	2 x 25
	B	NC - 1199	8 €	9H00	180	80	50	2 x 25
	C	NC - 1499	8 €	14H00	220	100	60	2 x 30
	D	NC - 1799	8 €	10H00	220	100	60	2 x 30
	E	NC - Non NUM	8 €	12H00	300	140	80	2 x 40
	F	Open	8 €	15H00	380	180	100	2 x 50
	G	Open Dames	**6 €**	16H00	180	80	50	2 x 25
	H	Handicap 41Pts	8 €	13H00	380	180	100	2 x 50
DIMANCHE 04	I	NC - 699	8 €	11H00	180	80	50	2 x 25
	J	NC - 899	8 €	14H00	180	80	50	2 x 25
	K	NC - 1099	8 €	9H00	180	80	50	2 x 25
	L	NC - 1399	8 €	12H00	220	100	60	2 x 30
	M	NC - 1699	8 €	10H00	220	100	60	2 x 30
	N	NC - 1999	8 €	16H00	300	140	80	2 x 40
	O	Handicap 31Pts	8 €	13H00	380	180	100	2 x 50
	P	Coupe Davis 3000Pts	2 x 6 euros	15H00	300	140	80	2 x 40

ARTICLE 6 : PARTICIPATION / NOMBRE DE SERIES

-Chaque joueur a la possibilité de s'inscrire dans 3 séries maximum par jour comme suit :

SAMEDI : 2 séries de classement + Handicap

Possibilité pour les joueuses féminines de participer à l'OPEN DAMES en plus des autres séries

DIMANCHE : 2 séries de classement + (Handicap ou Coupe Davis)

ou 1 série de classement + Handicap + Coupe Davis

-Possibilité de s'inscrire dans une série supplémentaire sur place en cas d'élimination, sous réserve de place et en accord avec le Juge-arbitre.

ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS / TIRAGE AU SORT

-Le tirage au sort des tableaux aura lieu 30 minutes avant le début de chaque série.

-Les inscriptions devront parvenir au plus tard le mercredi 30 Avril 2025 via les moyens suivants :

Lien Google/Form : Inscription_Tournoi_Hergnies_Fresnes_2025

ou par e-mail : tournoi.ctthf@gmail.com

-Le nombre de joueurs par série est limité à 64 pour les séries Handicap, 72 pour toutes les autres séries, et 32 équipes en Coupe Davis.

-Une fois le nombre maximum d'inscriptions atteint par série, les inscriptions suivantes seront placées sur une liste d'attente et les joueurs seront recontactés en cas de désistement.

ARTICLE 8 : FORFAIT NON EXCUSE

-En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera **l'article IV.202 des règlements administratifs** sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

ARTICLE 9 : DEROULEMENT SPORTIF

-Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches sauf pour la série Handicap qui se jouera en 41 points (série Samedi) et en 31 points (série Dimanche) sans point d'écart.
-Le Handicap sera de 2 points par tranche de 100 points d'écart avec un maximum de 14 points (dimanche) et de 18 points (samedi). Les séries Handicap se joueront dans un tableau à élimination directe.
-La série coupe Davis se déroulera dans un tableau à élimination directe, la somme des points des 2 joueurs ne doit pas dépasser 3000pts, le joueur le mieux classé est forcément placé en joueur 1. Cette série comprend 2 simples puis 1 double en cas d'égalité après les deux matchs de simple.
-Pour toutes les autres séries (sauf Handicap et Coupe Davis) , les joueurs seront placés par poules de 3 ou 4 joueurs avec 2 joueurs qualifiés puis placés dans un tableau à élimination directe.
-Tout joueur ne se présentant pas au 3ème appel de son nom sera déclaré forfait.

ARTICLE 10 : RESTAURATION

-Aucune interruption n'est prévue le midi.
Buvette et restauration rapide seront disponibles pendant toute la durée du tournoi.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITES

-L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte ou accident pouvant survenir durant le tournoi aux joueurs ou spectateurs.

ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

-Le fait de s'engager implique pour chaque participant l'acceptation pure et simple du présent règlement.

VILLE D'HERGNIES

COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Ligue Hauts-De-France de Tennis de Table

VILLE DE FRESNES SUR-ESCAUT